

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar.	Total
Pensions, retraites, rentes	14855	
Abattement spécial de 10%	- 1486	
Salaires, pensions, rentes nets	13369	13369
Revenu brut global		13369
CSG déductible		0
Abattement personnes âgées ou invalides	-	2376
Revenu imposable		10993
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		0
Montant net de votre imposition		0

### IMPOT NET

#### Total de l'impôt sur le revenu net

Au vu des éléments que vous avez déclarés,  
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Revenu fiscal de référence (25)

10993

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2018

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018.

depuis le 15/06/2018  
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre  
organisme collecteur (employeur,  
caisse de retraite ...) pour le  
prélèvement à la source sur votre  
revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%